

UNITAIRES DES ARDENNES



Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Jean-Michel Bardeau - N° CPPAP 1011 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

LE 19 MARS, MANIFESTONS A PARIS POUR
INVERSER LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Voir page 2

RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE

LE 30 MARS DE 8 H 45 À 11 H 45

Carte scolaire - Mouvement

Ineat/Exeat - Intensification du travail

Local du SNUipp (Quartier de Mohon) à Charleville-Mézières

JUDICIARISATION DE L'ACTION SYNDICALE :
L'AFFAIRE DES 8 DE CHARLEVILLE.

LE CRO 08 CONTRE-ATTAQUE.

Voir page 4

Page 1 : Sommaire et édito
Pages 2-3 : Manif 19 mars.
Page 4 : CRO 08, pub
Page 5 : Réunion Info Syndicale
Page 6-7 : L'école du socle
Page 8 : Bulletin d'adhésion

n° 174
Sommaire
N° CPPAP : 1011 S 08017
Trimestriel : mars 2011
0,50 euro



Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale...



LE 19 MARS, MANIFESTONS A PARIS POUR INVERSER LES CHOIX BUDGÉTAIRES

La FSU 08, le SDEN-CGT 08 et la FCPE 08 ont fait le choix de participer à la manifestation à Paris. Un déplacement en bus est organisé : départ 10 h 00 parking Voltaire à Charleville-Mézières, passage à 10 h 45 à Rethel (parking Carrefour). Inscrivez-vous le plus rapidement possible en adressant un mail à snu08@snuipp.fr



Samedi 19 mars 2011

POURSUIVONS ET AMPLIFIONS L'ACTION POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

<http://sd08.fsu.fr>

j'❤
le service
public



www.fiers-du-service-public.fr
facebook : [fiers.du.service.public](https://www.facebook.com/fiers.du.service.public)

MANIFESTONS À PARIS POUR EXIGER D'AUTRES CHOIX POUR L'ÉCOLE

Après la réussite de la journée de mobilisation du samedi 22 janvier et de la journée de grève et de manifestations du 10 février, la FSU appelle avec le collectif « l'éducation est notre avenir » à amplifier la mobilisation le samedi 19 mars 2011.

Compte tenu de la gravité de la situation, la FSU 08 considère qu'il faut s'adresser directement à l'État. Elle a donc décidé, en collaboration avec la FCPE08 et le SDEN-CGT08, de tout mettre en œuvre pour aller manifester massivement à Paris le 19 mars 2011.

La FSU08 dénonce la suppression massive de postes dans les écoles, les collèges, les lycées et les LP du département (33.5 postes supprimées dans les écoles ardennaises, 18 postes dans les collèges, une vingtaine de postes dans les lycées, presque autant dans les LP) et les dégradations qu'elles engendrent pour les élèves et les personnels :

- Des classes de plus en plus surchargées qui vont approcher les 30 élèves par classe en collège, les 35 élèves par classe en LP et dépasser ce nombre en lycée.
- Des conditions de travail qui ne cessent de se détériorer.
- Des formations (transport, maintenance,...) et des options menacées de fermeture.
- La diminution de l'horaire hebdomadaire dans certaines disciplines.
- La disparition programmée des RASED

...

La politique mise en œuvre par le ministre de l'Éducation Nationale va se traduire inévitablement par un fonctionnement ségrégatif du système éducatif.

Le Samedi 19 mars 2011, TOUS À PARIS

- Pour rendre à l'école son ambition de faire réussir tous les élèves.
- Pour dénoncer et refuser le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui se traduit par la suppression 16 000 nouvelles suppressions de postes à la rentrée 2011
- Pour combattre les réformes en cours (formation des enseignants, lycées, LP, socle commun, (E)CLAIR et démantèlement de l'éducation prioritaire, ...) ainsi que la remise en cause des statuts des personnels.
- Pour exiger le collectif budgétaire indispensable, seul à même d'éviter une rentrée 2011 catastrophique.

DEPART EN BUS de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

10h00 parking Voltaire

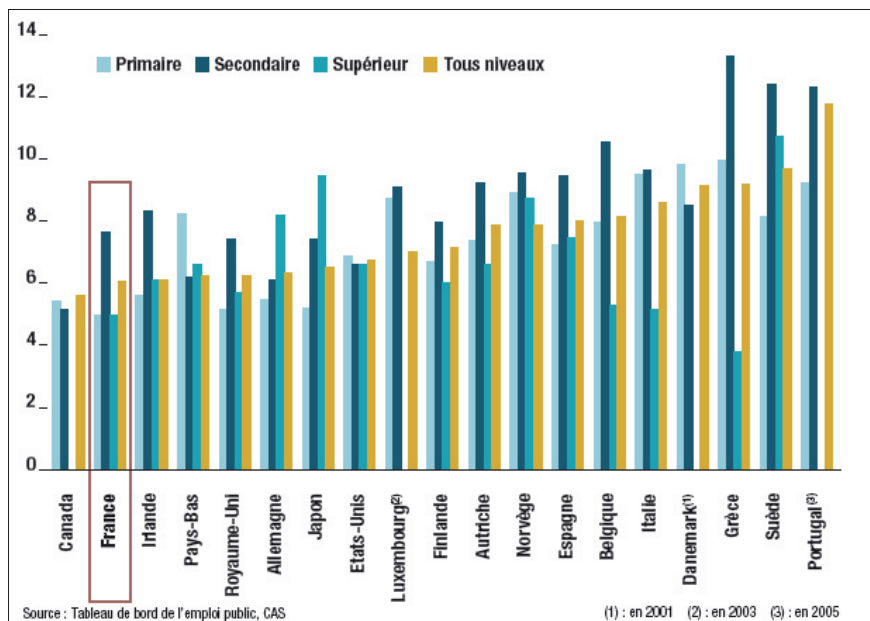
Passage à Rethel : 10h45 parking Carrefour de Rethel

Inscrivez-vous le plus rapidement possible en adressant un mail à fsu08@fsu.fr

ou par téléphone au 06 72 97 38 19

LE 19 MARS, MANIFESTONS A PARIS POUR INVERSER LES CHOIX BUDGÉTAIRES

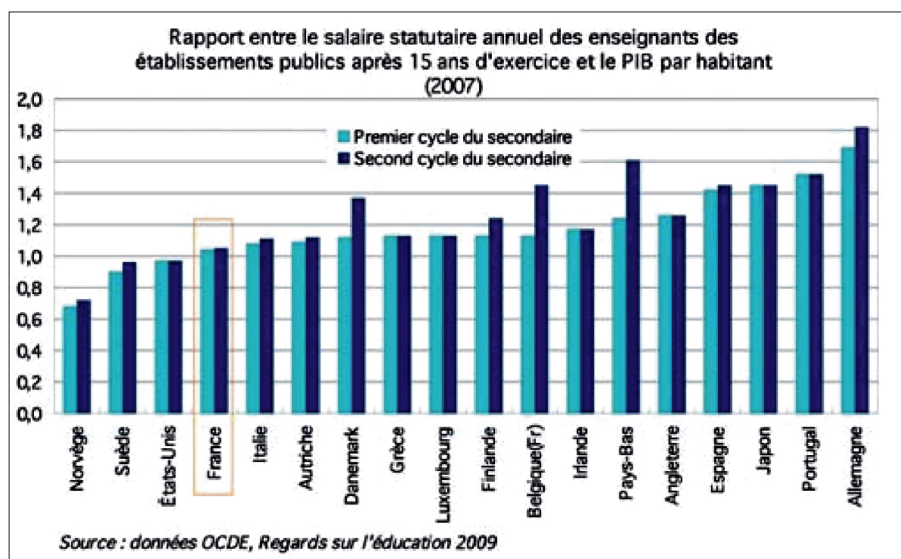
Les effectifs d'enseignants sont pléthoriques en France ?



"La France présente le taux d'encadrement (nombre d'enseignants pour 100 élèves/ étudiants) le plus faible, tous niveaux et tous établissements confondus (publics et privés) avec seulement 6,1 enseignants pour 100 élèves/ étudiants contrairement à des pays comme la Suède, la Grèce ou encore le Portugal où le taux d'encadrement dépasse 9 enseignants pour 100 élèves/étudiants."

in Tableau de bord de l'emploi public - Situation de la France et comparaisons internationales, Amélie Barbier-Gauchard, Annick Guilloux, Marie-Françoise Le Guilly, décembre 2010, Centre d'analyse stratégique, Paris

Les enseignants sont-ils grassement payés en France ?



"En niveau absolu (parité de pouvoir d'achat) comme relatif (part de PIB affectée aux rémunérations par enseignant), le salaire des enseignants apparaît faible en comparaison internationale."

in Tableau de bord de l'emploi public - Situation de la France et comparaisons internationales, Amélie Barbier-Gauchard, Annick Guilloux, Marie-Françoise Le Guilly, décembre 2010, Centre d'analyse stratégique, Paris

JUDICIARISATION DE L'ACTION SYNDICALE : L'AFFAIRE DES 8 DE CHARLEVILLE.

UNE MANIF (COMME TANT D'AUTRES) AU PAYS DU PRÉSIDENT DES RICHES

Rappelons brièvement les faits : le 28 octobre, après des mois de manifestation contre la réforme des retraites, plus de 4 000 manifestants défilent à Charleville-Mézières. Le cortège passe devant la permanence de l'UMP, avenue Charles de Gaulle.

Des Gendarmes mobiles sont mis ostensiblement en faction devant la vitrine. Vers la fin du défilé, les gendarmes lancent sans raison des lacrymogènes sur les manifestants. Certains s'emparent de pierres prises sur un chantier attendant et atteignent la vitrine de l'UMP.

Quelques jours plus tard, la police arrête huit personnes au petit matin à leur domicile ou sur leur lieu de travail dans une mise en scène proche de la rafle. Un comité de soutien très large impulsé sur le Comité de Résistance Ouvrière ardennais est mis en place pour assister et informer. On trouvera tout le déroulé de l'affaire sur le blog des Lenoir-et-Mernier (<http://www.lenoir-icab.fr/>)

Le procès s'est tenu le 25 février dernier et a donné lieu à une série de condamnations : six des manifestants ont été condamnés à des peines allant de trois à huit mois de prison avec sursis, un autre à cent heures de Travail d'Intérêt Général, et le dernier à un an de prison ferme.


DES QUESTIONS SANS RÉPONSES SUR LE TRAITEMENT DE LA JUSTICE.

Ce qui a marqué ce procès, où le sursis était sensé masquer la lourdeur des condamnations alors qu'il n'y avait eu en fin de compte que du verre brisé et des oeufs écrasés, c'est la volonté opiniâtre de valider les « preuves » présentées, à savoir une vidéo prise par une caméra placée pour l'occasion dans un immeuble en face de la permanence alors que la législation sur la vidéosurveillance est assez contraignante. De même, on peut s'étonner de la cécité face aux provocations de la police - qui n'était visible qu'à cet endroit, où, semble-t-il, l'incident était prévu - qui n'était nullement menacée lorsque le gazage a été déclenché.


Les avocats vont donc interjeter appel de certaines condamnations. Ils ont appelé les manifestants et les organisations syndicales ou de défense des droits de l'homme à s'associer à une plainte collective sur le non respect de la loi de 1995 concernant la vidéosurveillance et l'atteinte aux libertés de manifester pour obliger la justice à se poser ces questions démocratiques. Le SNUipp et nombre de ses adhérents s'associent à cette plainte.

METTRE UN TERME À LA JUDICIARISATION DE L'ACTION SYNDICALE.

Dans un contexte tendu où les tensions sociales s'exacerbent et où les possédants s'arc-boutent sur leurs privilèges, la répression devient pour le pouvoir un moyen « pratique » d'opposer une fin de non-recevoir aux revendications. La propagande du 20 heures ne suffit plus à les calmer ? Qu'on fasse donner la troupe !

Crédit  Mutuel
Enseignant 50 €

Cadeau de bienvenue



Reservé aux personnels de l'Éducation nationale

FINANCER VOS PROJETS

**RÉPONSE RAPIDE
TAUX COOPÉRATIFS
GARANTIE GRATUITE**

CME 08

N° Indigo 0 820 352 062

6 avenue Charles de Gaulle
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

02900@cmne.fr

Mercredi 30 mars de 8 h 45 à 11 h 45

au local du SNUipp, 48, rue Victor Hugo (Mohon) Charleville-Mézières

Carte scolaire - Mouvement

Ineat/Exeat - Intensification du travail

Cher(e) collègue,

L'école publique subit depuis plusieurs années une politique gouvernementale qui affaiblit son efficacité, qui met en cause la conception que nous avons de notre métier, qui nous prive des moyens permettant d'agir efficacement pour la réussite de tous nos élèves, qui nous impose sans la moindre consultation des dispositifs et des contenus d'enseignements contestables.

Dans ce contexte, nous sommes souvent de plus en plus isolés dans nos classes ou dans nos écoles. Les occasions d'échanger, de se réunir entre collègues, de partager nos informations, nos analyses, nos réactions, sont devenues au fil du temps de plus en plus rares, depuis la réorganisation du temps scolaire réduit à 24 h par semaine. Nous avons souvent le sentiment de ne pas avoir le temps.

Dans la même période, nos droits individuels ont été limités dans l'Éducation nationale : limitation du droit de grève par la loi sur le Service Minimum d'Accueil, des possibilités de participer à des réunions d'information syndicale ou à des stages organisés par des organisations syndicales. Autant de droits reconnus dans la constitution ou dans le statut de la Fonction Publique.

Le SNUipp-FSU organise dans tout le pays une semaine de réunions d'information syndicale sur le temps de travail du 28 mars au 2 avril 2011.

Cette initiative permettra à des dizaines de milliers d'enseignants d'affirmer leur attachement au respect du droit de chaque enseignant des écoles à participer à ce type de réunion. Elle leur permettra également de prendre le temps d'échanger, d'être informés des décisions prises par notre ministère, notre recteur ou notre IA, d'être informés des positions défendues par vos représentants dans les instances consultatives (CAPD ou CTPD), de contribuer à la réflexion collective de notre profession et de dégager des pistes et des propositions de réactions et de mobilisation.

Nous savons que bien souvent le manque de temps pèse dans le choix de participer à une réunion. La situation qui est faite à l'école publique, aux enseignants, la défense de nos droits nécessite que nous prenions ensemble le temps de nous réunir. Le SNUipp-FSU communiquera sur leur bilan et sur l'expression de la profession dans le cadre de ces réunions.

Comptant vivement sur votre présence ainsi que sur celle des collègues de votre école, cordialement,

le SNUipp-FSU 08

ATTENTION

Deux RIS par année scolaire peuvent être déduites du temps des animations pédagogiques, ou de la journée de solidarité nationale, ou des 24 heures de concertation. Pour y participer, informez (ce n'est pas une demande d'autorisation d'absence) votre IEN à l'avance par simple lettre (le parchemin n'est pas obligatoire !) et déduisez ce temps de votre horaire hors présence des élèves.

Modèle de lettre à l'IEN.

Nom, Prénom

École

à Mme l'Inspectrice d'Académie
s/c de M (Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Éducation
Nationale de

Date, lieu

En application des dispositions du Décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le ... mars 2011

A coup de décret ministériel, a été généralisée, à la rentrée 2010, la mise en application dans les collèges du Livret personnel de compétences (qui est l'aboutissement de l'instauration du Socle commun de connaissances et de compétences). Bientôt, il le sera à l'école élémentaire. Coexistent donc les programmes, le socle et sa traduction qu'est le livret personnel de compétences, les grilles de références qui proposent une progression des sept piliers de compétences sur les trois paliers voire des documents intitulés « Aide au suivi des acquisitions des connaissances et capacités » pour certaines disciplines telles que les maths.

Si, à l'école les évaluations au CE1 et au CM2 permettent de renseigner le livret, au collège, un bilan annuel est demandé.

Ainsi, les outils d'évaluation des acquis des élèves sont désormais définis précisément. Ils doivent pouvoir rendre compte de leurs résultats ou performances.

On assiste là à une rationalisation par la définition précise des compétences, capacités, connaissances et attitudes (sic!) attendues en fin de scolarité, autrement dit à une standardisation.

Comme pour toute industrie de produits manufacturés ou de services, il s'agit de la mise en application progressive d'une ingénierie qui régit précisément les tâches afin de rationaliser le processus de production. Dans l'Éducation Nationale, cela se fait en remontant le processus, car les indications pour l'évaluation fournies par les grilles de références pour l'évaluation et la validation des compétences du socle déterminent en grande partie la structuration de l'enseignement qui doit y mener.

En 2004 avait été lancé un « grand débat » sur l'école qui avait pour but de légitimer la rédaction et l'adoption d'une nouvelle loi d'orientation accompagnée de la publication de nouveaux programmes alors que les précédents dataient de 2002 et avaient fait l'objet d'une consultation auprès des enseignants. Le décret du Socle commun de connaissances et de compétences a été publié en juillet 2006. Ces outils institutionnels participent de la définition d'un nouveau paradigme.

Aussi, peut-on faire l'hypothèse d'une volonté de pilotage sur le modèle

entrepreneurial de l'Éducation Nationale. En effet, dans l'entreprise qui est le lieu privilégié de ce type de réflexion, la rationalisation des procès vise toujours l'optimisation des résultats et l'économie de moyens et donc une standardisation des produits, une réorganisation du processus et une restructuration des facteurs de production.

La réduction des moyens en personnels, la restructuration du temps de classe sur lequel a été pris le temps d'aide personnalisée, la réorganisation entamée des missions complémentaires telle la prise en charge de la difficulté scolaire par les enseignants des classes en sont des exemples.

On entend maintenant dire que ce qui manquerait à l'école, c'est un manager en charge de mener une équipe.

L'autonomie d'établissement du premier degré sous l'autorité d'un manager, c'est exactement ce que recommandent des parlementaires dans divers rapports et propositions de loi. En même temps, des organisations demandent la création d'un statut pour les directeurs d'école.

En effet, compléter l'offensive idéologique de l'École - entreprise, c'est aussi imposer au sein des unités – les écoles – des managers en charge de faire intégrer aux équipes le cahier des charges d'un rendement mesurable de leur activité.

Par delà la feinte marketing qui consiste à vendre la promesse d'un statut d'un manager – terminologie emprunte de prestige professionnel en ces temps d'idéologie managériale – c'est celui de maîtrise ou de contre-maître chargé de surveiller au plus près l'application des directives, sans marge de manœuvre, dont il conviendrait de parler.

Toute cette activité et ces velléités réglementaires sont la conséquence d'une suspicion d'incompétence des professeurs des écoles et de leur responsabilité dans l'échec scolaire d'une partie des élèves. En conséquence, ont été redéfinis les objectifs en des termes qui peuvent plus facilement être mesurés et est maintenant visée la réorganisation de l'école sous l'égide d'un manager gage de la performance des professeurs.

La masterisation a obéi aux mêmes impératifs technocratiques de mise en coupe réglée de la formation initiale.

Les futurs professeurs seront-ils plus armés par une approche appliquée des savoirs et pratiques didactiques ? Rentreront-ils dans le métier assurés de savoir mettre en œuvre des progressions fines des concepts, d'abord parce qu'ils en ont une connaissance approfondie et ensuite parce qu'ils auront bénéficié d'un savoir quant à leur apprentissage spécifique ?

La technocratie de l'Éducation Nationale – la DGESCO, l'administration et les instituts de formation – a fait des modes pédagogiques de type managérial l'enseignement central de la formation initiale des enseignants. Sous le prétexte qu'il n'existerait pas de recettes – étant sous-entendu que chaque classe, chaque élève a sa dynamique à laquelle l'enseignant doit s'adapter – ont été déclassés les enseignements didactiques disciplinaires.

Au début des années 2000, l'IUFM chantait tellement les louanges de la pédagogie par objectifs et de la pédagogie de projet qu'on aurait presque cru à leur effet transcendant sur l'enseignement sans jamais que n'aient été étudiés de façon approfondie les savoirs didactiques et les subtilités des apprentissages tels que ceux de la lecture ou de la construction du concept de nombre.

Depuis la publication du socle en 2006, l'IUFM ne parle qu'en ses termes et l'idéologie de la compétence a pris le pas sur les recherches relative à la démarche pédagogique afférente.

Les professeurs se voient contraints d'adhérer aux illusions des doctrines technocratiques. Les enseignants sont sommés de mettre en application les directives d'un discours, quelquefois issu de la recherche mais aussi de groupes de réflexion et devenu de façon implacable idéologie après avoir été inlassablement rabâché le long de la chaîne administrative.

La Haute Administration (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire DGESCO), poussée par le pouvoir, est l'instrument au service de ce « nouveau » mythe. A la suite, l'Administration se fait toujours le chantre de la vérité révélée et bientôt un nouveau type de directeur pourrait en être le relais direct.

Aujourd'hui on n'apprend toujours pas aux

L'ÉCOLE DU SOCLE (SUITE)

maîtres à dominer leurs sujets et leurs apprentissages.

Or, malgré l'insuffisance éclatante de la formation, le professeur des écoles doit faire la preuve de l'obligation de moyens mis en œuvre. S'empilent cahier journal, fiches de préparation, progressions, programmations, projet/programme individuel, projet de classe, projet d'école. Cela, en conséquence de la stratification des dogmes qui ont prévalu selon les « politiques » pédagogiques. Désormais, il est tenu à l'obligation de résultats et le livret de compétences en est le mouchard (dans le renseignement du livret, l'acquisition des items et compétences doit être datée).

Le contexte actuel est celui d'une intensification de la charge de travail dévolue au professeur : se former, exercer en expert et rendre compte de son enseignement, dans nombres de domaines de connaissances.

Combien d'enseignants, démunis de connaissances approfondies des apprentissages et de leurs voies diverses, débordés par les tâches de formalisation culpabilisent face aux injonctions toujours plus pressantes d'individualisation et de différenciation pour remédier à l'échec de certains élèves ?

Le SNUipp réfute l'idée que c'est de management dont l'école a le plus besoin. Le SNUipp réfute l'accusation de dénier le travail des directeurs en refusant de se diriger vers la voie du statut spécifique.

Le SNUipp réclame avant tout du temps de décharge et des indemnités à hauteur de la charge de travail inhérentes aux missions du directeur.

Le SNUipp refuse de voir se créer une classe d'encadrement supplémentaire, intermédiaire qui se verrait assigner, à plus ou moins long terme, la mission de l'application d'une politique de rendement artificiel.

La finalité apparaît clairement : la culture du résultat pensée sur des schèmes simplistes commande de rapprocher le plus possible l'autorité de l'exécutant en veillant à ce que chaque échelon sente bien la pression de celui qui lui est immédiatement supérieur.

Si la dimension organisationnelle a bien évidemment un impact sur le résultat à produire, comment peut-on croire que

c'est en multipliant les échelons hiérarchiques et en multipliant l'encadrement que les élèves bénéficieront d'un enseignement riche et émancipateur ?

La multiplication de chefs et sous-chefs ne sert qu'à gérer la pénurie de moyens et à cacher l'absence de volonté d'investir véritablement dans l'école.

Actuellement, les principaux des collèges doivent rédiger et faire adopter par les conseils d'administration des établissements, un contrat d'objectifs pluriannuels formulé entre autres en termes de résultats des élèves. La contractualisation des objectifs se pare des atours de l'autonomie des établissements mais en réalité le contrat est léonin et l'administration emprunte cette voie afin de réaffirmer plus fortement sa pression sur les équipes et de justifier la reprise de moyens. Ainsi, qui obtiendra de bons résultats aura plus de moyens, qui en obtiendra de moins bons s'en verra reprendre puisque de toute manière il faut en reprendre. Voilà la logique définie par la révision générale des politiques publiques bientôt à l'œuvre.

Ne laissons pas l'Institution aux mains de managers, petits ou grands, très peu inventifs qui comme dans l'entreprise marchande (pour des raisons de rentabilité) ne pensent obtenir des résultats qu'en terme de pression sur les personnels.

Il est à noter que, dans les organisations verticalisées, changer de paradigme permet, de façon concomitante, à la technostructure - qui élabore l'ingénierie technique et promulgue les nouveaux standards - de garder l'emprise sur les pratiques de la base en redéfinissant périodiquement le modèle qu'elle doit suivre. (Peut-être cela permet-il, par là même, à l'encadrement de se légitimer ? En effet, par la maîtrise des « nouveaux » concepts, il garde le contrôle sur la base qui, sinon, finirait sans doute par s'émanciper en dominant trop bien son outil de travail.)

L'hôpital public est en train de crever sous l'idéologie du rendement artificiellement construit par la tarification à l'activité, appliquée par des cadres fraîchement émoulus de l'École Nationale de la Santé qui pressurent les personnels.

Dans l'Éducation Nationale, la mission des cadres consiste à appliquer une

rationalisation effrénée depuis plusieurs années dont toute la charge repose sur l'enseignant seul responsable devant sa classe. Ainsi en est-il des exigences toujours plus pressantes d'expertise pédagogique dans toutes les disciplines, des PPRE, de l'APE, déjà objets d'un contrôle serré et de statistiques approximatives en gage de pilotage par la performance.

La dérive de la formation se confirme, elle, quand les responsables de l'IUFM souhaitent ouvertement concurrencer les Management Schools dans le domaine du management des ressources humaines.

Les enseignants ont besoin d'une formation qui leur donne les moyens de penser et de mettre en œuvre les enseignements. L'école a besoin d'enseignants formés, de plus de maîtres que de classes afin que ceux-ci puissent répondre professionnellement et sans s'épuiser à la conception et au suivi des apprentissages. Défendons une école égalitaire et démocratique, faisons entendre notre réflexion et exigeons de l'encadrement et des IUFM des savoirs, des connaissances, de la recherche et pas seulement de la propagande idéologique pour tel mode de management des écoles et des élèves.

L'administration et l'institution de formation sont coupées de la profession. Pour le coup, ce n'est pas un nouveau modèle de management qui est nécessaire à l'école mais un nouveau modèle de gouvernance dans lequel la profession prendrait une large place par la définition de ses standards et de leur évolution.

En Finlande, l'enseignant n'est pas le suspect et preuve en est qu'il n'est jamais inspecté.



SNU-IPP 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2010-2011

Nom : <input type="text"/>	
Nom de jeune fille : <input type="text"/>	
Prénom : <input type="text"/>	Tél : <input type="text"/>
Date de naissance : <input type="text"/>	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Adresse personnelle : <input type="text"/>	
Adresse électronique : <input type="text"/>	
Établissement scolaire : <input type="text"/>	
Catégorie professionnelle : <input type="text"/>	
<i>choisissez : Instit, P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass. d'éduc, Retraité, autre....</i>	
Emploi : <input type="text"/>	
<i>choisissez : Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.S.H, Autre....</i>	
Échelon au 1/09/2010 : <input type="text"/>	
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire	
Montant de la cotisation : <input type="text"/>	
Caisse de grève (libre) : <input type="text"/>	
Montant total à verser : <input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B
Nombre de mensualités (jusqu'à 10) Cochez les mois où vous désirez un prélèvement	
<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> O
<input type="checkbox"/> N	<input type="checkbox"/> D
<input type="checkbox"/> J	<input type="checkbox"/> F
<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> A
<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> J

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2010 (avril-mai 2011).

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À <input type="text"/>	Le <input type="text"/>	Signature : <input type="text"/>
------------------------	-------------------------	----------------------------------

P.E.G.C

Classe normale		Hors classe		classe except.	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.
8	136 €	1	139 €	1	184 €
9	143 €	2	146 €	2	198 €
10	151 €	3	154 €	3	208 €
11	160 €	4	162 €	4	221 €
		5	184 €	5	233 €
		6	197 €		

Retraités

pension < 1295 €	78 €
de 1295 à 1372 €	86 €
de 1372 à 1488 €	102 €
de 1488 à 1600 €	120 €
plus de 1600 €	137 €

Prof. des Ecoles

Echelon	cotisation
3	121 €
4	128 €
5	134 €
6	143 €
7	151 €
8	161 €
9	172 €
10	185 €
11	198 €
Hors- classe	
5	209 €
6	222 €
7	234 €

Stagiaires

M1	32,50 €
M2	32,50 €

Instituteurs

Echelon	cotisation
3	114 €
4	116 €
5	119 €
6	122 €
7	124 €
8	131 €
9	138 €
10	145 €
11	158 €

Temps partiel 50 %

(Demi-cotisation avec un minimum de 90 €)

Temps partiel autre quotité

(cotisation au pro-rata de la quotité)

Majorations

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	6 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	10 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	13 €
Directeur adjoint SEGPA	16 €